



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

Section Départementale des Bouches du Rhône

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 www.snudifo13.org

1^{er} degré PE2 IUFM N°4 novembre 2007

Depuis plus de deux mois vous êtes en stage filé à vous confronter avec la réalité du terrain. Sans formation vous avez dû vous prêter au périlleux exercice d'adaptation au quart de décharge dans une classe.

Le nouveau cahier des charges des IUFM, sur décision ministérielle, a imposé ce stage filé pour permettre une « décharge » pour les directeurs d'école de 4 classes, aux dépens de la qualité de votre formation.

Vous êtes donc tiraillés entre une formation initiale et une classe avec toutes ses exigences. Ce stage appartient aux quatre stages en responsabilité qui serviront à valider votre année.

Commencez à constituer votre dossier de stage:

- Conserver et réclamer **tous** les rapports de visite,
- Se faire des fiches de suivi de stage en notant : les « incidents » rencontrés avec les parents, les titulaires de l'école, au cours des différentes visites...
- Sur chaque rapport, noter, s'il y en a, les points négatifs, afin d'y apporter une régulation en priorité, lors des prochaines visites,
- Dans ce cas, demander à vos formateurs lors des GFP, en particulier votre formateur ressource, un soutien, un suivi, un complément de formation,
- Contacter le syndicat, si un rapport a été trop négatif.

Au cours de ces dernières années, dans l'Académie de Créteil, des dizaines de PE2 n'ont pas été validés, parfois avec des conclusions très discutables. La constitution de votre dossier, nous permet d'intervenir avant le jury académique et ainsi permettre de clarifier certaines situations.

Heureusement dans notre Académie les licenciements sont très rares. L'an passé nous sommes intervenus pour deux PE2 en difficulté pour trouver une issue favorable à leur année de formation.

Le SNUDI-FO demande au ministère que ce stage filé ne soit pas pris en compte pour la validation de votre année.

Mais surtout, dix mille questions ont déjà surgi !

Dés votre affectation, vous avez été livré dans ce stage et les GFP n'ont pas encore pu répondre à :

- L'intégration d'un enfant handicapé dans votre classe
- La détresse d'un enfant pour lequel vous pensez qu'il fallait faire un signalement
- La grande difficulté scolaire d'un ou de plusieurs élèves sans réseau, ni aide spécialisée
- Des ennuis familiaux qui vous obligeraient à vous absenter une journée

- L'envie de vous rendre à la réunion d'information syndicale du SNUDI-FO, ce qui est un droit, alors qu'on vous conseille fermement d'attendre la semaine d'après, la réunion d'un autre syndicat
- Les bonnes réponses à apporter au directeur, au conseiller pédagogique, aux membres du réseau, à l'IEN. Parmi tous ces gens, qui est supérieur hiérarchique ? Comment trier ce qui est conforme aux textes et ce qui ne l'est pas ?
- Le désarroi du T1 que vous remplacez, parce qu'il subit cette formation filée alors qu'il aimerait garder en main sa classe, parce qu'on lui a fortement conseillé de faire les évaluations facultatives que ses collègues ont refusées les années passées, parce qu'on décide pour lui des réunions le soir, le mercredi matin, parce qu'on l'oblige à des échanges de services pour l'anglais...
- Les longueurs des trajets (jusqu'à 80 km) de votre domicile à votre affectation de SR.

C'est tout ce qui fait *aussi* la réalité de cette profession.

Ces problèmes rencontrés dès les premières semaines de stage sont ceux que vous rencontrerez dans les autres stages, mais aussi dans vos premières années d'enseignement.

Ne restez pas isolés, ne vous laissez pas dire n'importe quoi, adressez vous au syndicat afin qu'il vous renvoie aux textes légaux, qu'il vous renseigne sur ce que sont vos droits, vos droits de salariés, vos droits de fonctionnaires.

Contactez nous pour :

- les changements de départements
- les indemnités de stages pour les anciens LC, AE, MI-SE ...
- les indemnités ZEP
- la validation des services auxiliaires
- etc ...

Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

NOM :----- Prénom :-----

Adresse :-----

Téléphone :----- e-mail :-----

Contacts IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr
 IUFM Marseille : M. DUPUY 06 20 76 11 87 contact@snudifo13org

Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2008 :

payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2008)

PE2 : 75 € T1 : 125€ Etudiant PE 1 : 20€
Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles.
